

**Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé de négocier, d'établir et de soumettre au Conseil le projet de déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, en se fondant sur le projet présenté par le Comité consultatif**

Remarques introductives du Président-Rapporteur S.E. M. Jürg Lauber

---

Excellences,  
Madame la Haut-Commissaire adjointe,  
Chères et chers collègues,

Permettez-moi d'ouvrir les travaux de ce Groupe de travail intergouvernemental en vous remerciant de mon élection à la fonction de Président-Rapporteur. [...] J'en profite aussi pour vous souhaiter une très bonne année 2011.

Nous sommes réunis ici afin de remplir le mandat que le Conseil des droits de l'homme a donné à notre groupe de travail par sa résolution 13/15 du 25 mars dernier : négocier, établir et soumettre au Conseil le projet de déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, en se fondant sur le projet présenté par le Comité consultatif.

Ainsi, nous entrons dans une phase importante de l'initiative visant à l'élaboration d'une Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme lancée en 2007 par le Pôle Education et formation aux droits de l'homme.

Cette initiative est significative notamment parce qu'elle aborde un sujet transversal important. En effet, l'éducation et la formation aux droits humains sont des démarches essentielles au progrès des droits de l'homme et des libertés fondamentales : Comment faire valoir nos droits si nous ne les connaissons pas ? Comment respecter les droits des autres, si nous n'en connaissons pas la portée ? L'éducation et la formation représentent un cercle vertueux tant pour les détenteurs de droits que pour les détenteurs d'obligations.

Cette initiative est doublement significative parce qu'elle concerne un sujet d'intérêt qui dépasse les délimitations géographiques et politiques. Cet état de fait est au mieux illustré par la composition des membres du Pôle Education et formation aux droits de l'homme, groupe informel d'Etats composé de l'ensemble des régions géographiques des Nations Unies.

Sur le projet de Déclaration des Nations Unies :

Permettez-moi de rappeler brièvement le processus et les étapes franchies à ce jour.

Le Comité consultatif a été mandaté par le Conseil des droits de l'homme pour rédiger un projet de Déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme (Résolution 6/10). A cette fin, le Comité consultatif a été chargé de consulter les Etats, les organisations régionales et internationales concernées, le Haut-commissariat aux droits de l'homme, les institutions nationales des droits de l'homme ainsi que les organisations de la société civile.

Après 2 ans de travail, le Comité consultatif a soumis au Conseil, lors de sa 13<sup>ème</sup> session, un premier projet de Déclaration sur ce thème. Nos remerciements vont au Comité consultatif et tout particulièrement au Prof. Emmanuel Decaux pour le travail accompli.

Par la suite, et conformément à sa volonté de tenir des consultations informelles ouvertes à tous avant la convocation du groupe de travail, le Pôle a convoqué et organisé 3 consultations informelles.

La 1<sup>ère</sup> consultation informelle du 24 juin 2010 était consacrée à des commentaires généraux sur le projet de Déclaration du Comité consultatif.

Lors de la 2<sup>ème</sup> consultation informelle le 3 septembre 2010, on a procédé à une première lecture du projet de Déclaration du Comité consultatif. Les délégations ont formulé et fait valoir leurs commentaires spécifiques et soumis leurs amendements et propositions concrets. Il était aussi possible aux délégations de transmettre leurs commentaires et propositions et amendements par écrit.

Sur la base des commentaires, propositions et amendements formulés lors de la 2<sup>ème</sup> consultation informelle, le Pôle a travaillé sur une nouvelle version du projet de Déclaration. Les efforts du Pôle ont été dirigés afin de parvenir à un texte plus court et plus compact, sans cependant perdre les éléments de substance qui figurent dans le texte du Comité consultatif. Cette nouvelle version de la Déclaration a servi de base aux discussions de la 3<sup>ème</sup> consultation informelle qui s'est tenue le 14 décembre 2010.

Le Pôle a retravaillé le texte sur la base des commentaires formulés le 14 décembre afin de soumettre une nouvelle version du projet de Déclaration comme base aux discussions de notre groupe de travail. Ce texte circule en tant que document de conférence.

Les avancées faites tout au long de ces derniers mois et grâce à ces consultations informelles me renforcent dans la conviction que nous pouvons atteindre un consensus sur le projet de déclaration durant cette semaine.

Pour ce qui est du déroulement de nos travaux :

- Ce matin, les délégations auront tout d'abord la possibilité de faire des déclarations générales.
- Ensuite, mon intention est de poursuivre les travaux aussi rapidement que possible dans un cadre informel afin de :
  - a) Procéder à une première lecture du projet de Déclaration dans sa dernière version (Document de conférence A/HRC/WG.9/1/CRP.1).
  - b) Identifier le ou les points de divergence et œuvrer à la recherche de solutions consensuelles par le biais de facilitateur(s).
- Suite à la première lecture, je demanderais aux membres du Pôle de préparer un nouveau texte, si possible avant mardi soir. On procédera à une 2<sup>ème</sup> lecture du texte, probablement mercredi matin.
- C'est mon intention de conclure les discussions sur le texte vers jeudi midi pour donner le temps au secrétariat de préparer le rapport que l'on adoptera vendredi matin.

Dans le cadre de l'ensemble de ce processus et durant toute la semaine, je souhaite œuvrer en toute transparence et j'exprime ma totale disponibilité afin d'écouter les soucis et préoccupations de toutes les délégations.

Excellences,  
Chères et chers collègues,

Beaucoup de chemin a déjà été parcouru depuis la Déclaration et le Programme d'Action de Vienne proclamant que l'éducation, la formation et l'information en la matière sont indispensables à l'instauration et à la promotion de relations intercommunautaires stables et

harmonieuses, ainsi qu'à la promotion de la compréhension mutuelle, de la tolérance et de la paix.

Une Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme doit constituer un instrument utile visant à renforcer les efforts déjà engagés dans ce domaine à tous les niveaux.